Mariana PITAR
(Université de l'Ouest de Timişoara)

Terminologie et aménagement linguistique

Abstract: (Planning and management of terminology) If we accept the simplistic definition of terminology as a discipline whose object of study is specialized language, drawing a parallel between lexicology and terminology has result a number of distinctions, among which the role of terminology to provide standardized norms. The progress of science and the increasing number of notions which require terminological coverage in different languages underlie the reason why terminology deals with this kind of endeavour and also account for the existence of various national and international organizations whose object of study is standardization. In my presentation I discuss issues of development and implementation of a comprehensive policy or strategy concerning the planning and management of terminology connected to neonymy and neonyms. I overview the stages of linguistic organization as well as the cases which require the intervention of standardizing organizations, among which the most renowned being ISO. I will analyze the standardization principles of this organization as well as the activity of other organizations responsible for terminology policies and for the dissemination of the new terms, by focusing on Romania and France.

Keywords: terminology, standardization, terminology harmonization, terminology management, organizations for standardization, neonymy

Résumé : Si la terminologie se définit, d'une manière simple, comme l'étude des langages spécialisés, un parallèle entre lexicologie et terminologie révèle plusieurs distinctions, parmi lesquelles la préoccupation de la terminologie pour la normalisation. L'essor des sciences, le nombre croissant de notions qui ont besoin de dénominations dans les différentes langues, constituent la cause des préoccupations des terminologues pour ce type d'activité et l'existence de différents organismes - nationaux ou internationaux- qui s'occupent de cette activité. Dans notre communication nous allons présenter l'activité d'aménagement linguistique et de normalisation en étroite liaison avec la néologie et les néonymes. Nous présenterons les étapes de l'aménagement linguistique et les cas qui nécessitent l'intervention des organismes de normalisation. Il y a plusieurs organismes de normalisation au niveau national et international, parmi lesquels le plus connu est l'ISO qui s'occupe de la standardisation des normes et des produits. Nous allons analyser les principes de normalisation des termes présentés par cet organisme, mais aussi l'activité d'autres organismes responsables de la normalisation et de la diffusion des termes nouveaux, surtout en Roumanie et en France.

Mots-clés : terminologie, normalisation, aménagement linguistique, organisme de standardisation, néonyme.

Introduction

Une définition simple et simpliste de la terminologie est que la terminologie s'occupe des vocabulaires spécialisés, étant, de ce point de vue, très proche de la lexicologie qui s'occupe du vocabulaire général d'une langue. Il y a pourtant des différences importantes entre les deux disciplines dont le tableau suivant rend compte (apud Cabré 1998, 74) :

BDD-A28964 © 2018 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:54:49 UTC)

	LEXICOLOGIE	TERMINOLOGIE
Notion de base	Le mot	Le terme
Manière d'étudier la langue	Comme un système de signe	Comme un système conceptuel
	Étudie la langue en synchronie et en diachronie	Étudie la langue seulement en synchronie
	Étudie la langue dans une perspective sémasiologique (du signifiant vers le signifié)	Étudie la langue dans une perspective onomasiologique (du signifié vers le signifiant)
Types de classes gramaticales	Toutes les classes y compris les mots de liaison	Substantif, verbe, adjectif, adverbe (les mots qui couvrent des notions)
Types de mots/ termes	Tous les mots d'une langue	Les mots qui font partie d'un domaine de spécialité
Les entrées dans le dictionnaire	En ordre alphabétique	L'ordre reflète le système conceptuel
Le destinataire	Tous les usagers d'une langue	Les spécialistes d'un domaine, les traducteurs
L'intervention dans l'évolution de la langue	A des buts purement descriptifs et s'oppose à la normalisation	Activités de normalisation et aménagement linguistique

Ce qui nous intéresse surtout - en ce qui concerne les différences entre les deux disciplines - c'est la préoccupation que la terminologie manifeste pour la normalisation et l'aménagement linguistique. Quelles sont les raisons de cette préoccupation?

On connaît très bien le fait que la terminologie est le reflet linguistique, au niveau du *signifiant*, des concepts faisant partie de branches très différentes de la science et de la technique. Tout le monde peut se rendre compte de la dynamique de plus en plus accélérée de la science, ce qui se traduit par une multiplication énorme des concepts. Même si dans la langue d'origine ces concepts sont recouverts par des termes, dès qu'ils sont transférés dans d'autres espaces apparaît la nécessité de trouver des solutions pour la terminologie correspondante. Ces solutions sont en général les mêmes que pour tout néologisme : emprunt de diverses formes (calque, emprunt direct ou indirect), traduction du terme, reprise du terme étranger sans aucune modification, recours aux ressources autochtones, soit par emprunt au langage commun et spécialisation dans un domaine, soit par emprunt interdisciplinaire quand un terme spécialisé reçoit un sens nouveau.

En ce qui suit, nous allons analyser les directions dans lesquelles la terminologie agit sur le processus de formation de nouveaux termes et pour leur intégration dans le flux du langage spécialisé.

BDD-A28964 © 2018 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:54:49 UTC)

1. Necessité de la normalisation et organismes chargés

Quelle que soit la voie par laquelle un concept est recouvert par un terme, le problème est que, étant donné la vitesse des échanges, il est nécessaire un certain temps jusqu'à ce que ce terme se fixe dans la langue, dans une forme unique, normalisée, reconnue et utilisée par tous les spécialistes.

L'acceptation ou le rejet d'un terme proposé se fait d'habitude par des organismes spécialisés différents d'un pays à l'autre qui ont le droit de décision. Sauf les organismes nationaux qui ont le droit de décision pour chaque langue, il y a aussi des organismes internationaux qui établissent les normes générales d'un domaine.

Parmi les organismes internationaux, le plus connu est l'ISO (*International Organization for Standardisation*) qui régit la normalisation des produits dans presque tous les domaines. Selon le document de constitution de cet organisme (article 2 de 1972), l'objectif de cette organisation est le suivant:

> « L'objet de l'Organisation et de favoriser le développement de la normalisation dans le monde, en vue de faciliter entre les nations les échanges de marchandises et les prestations de services et de réaliser une entente dans les domaines intellectuel, scientifique, technique et économique ».

Les organismes de normalisation de Roumanie sont *l'Association de Normalisation de Roumanie* - ASRO (*Asociaţia de Standardizare din România*) et *l'Association Roumaine de terminologie* - *TermRom* (*Asociaţia română de terminologie TermRom*) qui mène une activité terminologique par la réalisation de vocabulaires, glossaires et dictionnaires spécialisés. Dans le cadre de l'Académie Roumaine il y a la *Comission de Terminologie pour les Sciences exactes* (*Comisia de Terminologie pentru Stiinţele Exacte* - *CTSE*) qui s'est proposée comme objectifs (Pavel, Rucăreanu 2001, 135) :

– la création des terminologies rigoureuses dans le domaine des sciences durs;
– l'emploi judicieux des néonymes, pour qu'ils soient adaptés aux normes de la langue roumaine;
– la collaboration avec des instituts de recherche et des universités en vue de l'élaboration des terminologies unitaires;
– l'élaboration de vocabulaires, de glossaires et de dictionnaires spécialisés dans la perspective de l'harmonisation de la terminologie roumaine avec les terminologies des pays membres de l'Union Européenne.

Il y a déjà plus de vingt dictionnaires de spécialité explicatifs, bi-lingues ou multilingues réalisés et publiés.

L'activité terminologie suit les normes établies déjà par les organismes internationaux. Hors les normes qui se rapportent à la normalisation des produits, l'ISO contient aussi des documents et des articles qui font référence au travail terminologique. En ce qui concerne l'introduction des nouveaux termes, la norme 704 – *Travail terminologique – Principes et méthodes* établit les principes suivants qui se rapportent aux conditions dans lesquelles les nouveaux termes peuvent être créés.

Avant de créer un nouveau terme il faut établir si celui-ci est nécessaire ou non et

BDD-A28964 © 2018 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:54:49 UTC)

s'il n'y a pas déjà un autre terme qui recouvre le même concept. Dans le cas d'existence de deux termes concurrents, le critère de sélection correspond aux conditions énumérées en ce qui suit :

a) *La motivation du terme*

Un terme est motivé lorsque le concept qu'il désigne peut être déduit sans recourir à la définition. Il est recommandé d'utiliser des caractères distinctifs ou essentiels qui ne risque pas de changer trop rapidement.Dans l'exemple *bruit thermique* ou *bruit Johnson*, cité dans ISO 704, le premier est considéré plus motivé que le second, plus clair et plus transparent et donc préférable.

b) *La cohérence*

Le système conceptuel d'une langue n'est pas une somme arbitraire de termes, mais il doit refléter un système cohérent de concepts. Les termes nouveaux doivent respecter et s'encadrer dans le système déjà existant. Par exemple, la dénomination d'un nouveau médicament doit respecter la manière de formation des noms de médicaments de la même série. Dans la série *pénicilline*, *kanamycine*, etc. on peut observer les suffixes -*ycine* ou -*illine* spécifiques à tous les noms des médicaments ayant les mêmes propriétés.

c) *L'adéquation*

Le terme doit suivre une structure de significations établies et familières d'une communauté linguistique pour éviter toute confusion ou des connotations d'autres natures (péjoratives par exemple). Ainsi, le terme énergie atomique peut prêter à confusion, suggérant que l'énergie est créée par l'atome, tandis que le terme énergie nucléaire est plus précis et plus adéquat.

d) *L'économie linguistique*

Malgré la transparence nécessaire, les termes doivent être aussi très concis, brefs. Cette exigence de concision se heurte souvent à celle de la justesse. Plus le nombre de caractères est élevé, plus le terme est transparent et juste, mais il devient souvent encombrant dans le discours. C'est pour cela qu'on préfère souvent une forme raccourcie dans la communication orale et la forme longue dans le discours écrit, scientifique.

e) *La capacité de dérivation*

Les termes doivent avoir la capacité de se soumettre aux règles de dérivation, de conjugaison et de déclinaison spécifiques à la langue d'entrée. Beaucoup de termes empruntés à l'anglais dans le domaine de l'informatique sont difficilement maniables de ce point de vue en roumain. Par exemple, le terme *hardware,* bien fixé dans le langage de spécialité, forme difficilement un pluriel, ce qui a mené à l'adaptation d'une forme raccourcie – *hard* – dont le pluriel *harduri* est conformément aux règles de la grammaire roumaine. D'autres termes, comme *a downlada*, provenant du verbe anglais *to download*, assez souvent employé dans le discours oral, est ressenti comme un barbarisme. Le terme français *herbe* prévaut sur le terme *plante médicinale* parce qu'il a la capacité de former des dérivés à la différence de ce dernier.

f) *L'exactitude linguistique*

Cette exigence se rapporte surtout aux aspects phonétiques, graphiques, mais

BDD-A28964 © 2018 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:54:49 UTC)

aussi morphologiques et syntaxiques des nouveaux termes qui doivent respecter toutes ces contraintes. Ce n'est pas le cas des termes suivants, repris directement de l'anglais, qui ne se soumettent pas aux règles graphiques, phonétiques ou syntaxiques du roumain: *mouse, en gros, output, service, download*, etc.

g) *La prédominance de la langue en question*

Même si l'emprunt à une autre langue est une forme acceptée dans la création des termes, il convient que les expressions de la langue en question l'emportent toujours sur les emprunts directs.

2. L'aménagement terminologique et la normalisation

L'aménagement linguistique signifie développer, améliorer et diffuser la terminologie d'un domaine. Cette action est faite par des organismes habilités dans ce sens, en étroite liaison avec la néologie et la politique linguistique, et s'exprime par les normes et les standards élaborés. Jean Louis Rousseau (2008, 97) parle de l'aménagement terminologique comme partie de l'aménagement linguistique et le définit de la manière suivante :

> « Domaine d'intervention de l'aménagement linguistique visant la description, la modernisation ou le développement des terminologies, leur diffusion sociale, dans une ou plusieurs langues, dont l'Etat ou un acteur social faisant autorité préconise l'usage. »

Les acteurs de l'aménagement linguistique sont les linguistes (terminologues) et les spécialistes du domaine qui collaborent en vue de la création des termes adéquats et de leur diffusion oficielle, basée sur une politique linguistique bien définie. L'aménagement terminologique se déroule en plusieurs étapes, à commencer par la standardisation jusqu'à l'harmonisation des termes déjà existants.

L'intervention des organismes de normalisationa lieu dans le cas ou il y a des trous, des vides terminologiques dans un certain domaine ou dans le cas ou la dénomination déjà existante est inadéquate ou multiple. Les cas qui nécessitent l'intervention d'un organisme de normalisation sont les suivants (Dubuc 1992,103-116) :

a) *Les cas de polysémie*

L'intervention normalisatrice dans le cas de la polysémie est nécessaire si un terme recouvre plusieurs concepts dans le même domaine et, de ce fait, il pourrait donner naissances à des confusions. Dans ce cas il y a deux solutions : soit on établit clairement l'aire de signification de chaque sens, soit on propose des termes distincts pour chaque sens.

b) *Les cas de synonymie*

La synonymie a une valeur stylistique dans les langages de spécialité aussi. C'est pourquoi on intervient seulement dans les cas de synonymie excessive. Pour une décision correcte, on prend en considération les critères suivants :

– la fréquence du terme ;

– la facilité de l'intégrer dans le discours ;

BDD-A28964 © 2018 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:54:49 UTC)

– la facilité de prononciation ;
– l'adéquation du terme, c'est à dire le rapport entre le terme et le concept ;
– la transparence du terme ;
– le respect de la manière de formation des mots dans la langue en question.

Nous devons mentionner aussi la préférence pour des termes politiquement corrects, entrés dans la langue avec les documents de l'Union Européenne. Ainsi on préfère, en roumain : *câini comunitari (chiens communautaires)* au lieu de *câini vagabonzi* (*chiens vagabonds*); *nevăzători* (non voyants) au lieu de *orbi (aveugles)* ; *agent de salubrizare* (*technicien de surface*) au lieu de *gunoier* (é*boueur)*. Ce phénomène, parfois critiqué (Antoine), est présent dans tous les documents oficiels des pays de l'Union Européenne.

c) *Les cas de sens impropre*

Parfois un terme est utilisé dans un sens autre que celui connu. Ce cas peut apparaître lors des traductions ou de changement abusif du sens des termes par les utilisateurs. Une action de normalisation par un organisme habilité s'impose vivement pour rétablir le sens propre du terme.

d) *La nécessité de créer un nouveau terme* apparaît assez souvent avec le nombre croissant de concepts qui ont besoin d'une dénomination. Le plus souvent ces concepts entrent dans la langue avec la dénomination d'origine, de sorte que, dans ce cas, l'intervention consiste dans l'acceptation ou le changement de ce terme. On rédige une liste de propositions qui sont soumises à l'analyse et puis choisies en fonction des critères déjà mentionnés.

2.1. Les étapes de l'aménagement terminologique

La définition de l'aménagement terminologique met déjà en évidence la complexité de cette activité qui se déroule en plusieurs étapes.

a) *La standardisation*

La standardisation est une action complexe qui consiste dans la prise de décisions d'autorité de la part des organismes compétents pour la création d'une dénomination quand celle-ci manque ou se trouve dans une concurrence non justifiée. La standardisation se fait au niveau de l'entreprise, d'une branche professionnelle au d'une institution. D'autre part, elle se fait au niveau national ou international. Cette activité connaît elle-même plusieurs étapes:

– la recommandation d'un certain terme dans un ensemble de termes existants;
– la diffusion du terme choisi;
– la vérification de la manière dont il a été accepté dans le milieu des spécialistes;
– la standardisation proprement dite.

Il y a ainsi une activité progressive qui part de la recommandation jusqu'au questionnement des utilisateurs sur l'opportunité du terme et sa fréquence d'emploi dans les milieux professionnels. C'est seulement après une telle analyse que les organismes responsables recommandent le terme.

b) *La consolidation* représente l'étape suivante de l'aménagement linguistique qui

BDD-A28964 © 2018 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:54:49 UTC)

consiste dans l'élimination des termes superflus, des doublons, des termes concurrents ou dans l'ajout de définitions là ou elles font défaut.

c) *L'harmonisation* est la dernière étape de ce processus, et consiste dans la réduction des différences de sens entre les termes qui désignent le même concept dans une langue ou dans plusieurs.

Conclusions

Pour qu'une langue reste vivante, elle doit être en mesure d'exprimer la diversité et la complexité du monde moderne. Pour faire face aux milliers de notions nouvelles qu'il faut comprendre et nommer, les spécialistes sont obligés de recourir à des emprunts massifs de termes étrangers. Pour préserver la pureté de la langue, chaque pays mène, par ses organismes habilités, une activité de mise en ordre de cette invasion massive de termes et d'aménagement terminologique. Dans aucun des cas mentionnés qui nécessitent l'intervention d'un organisme, on ne peut pas prendre des mesures en suivant le seul principe de la monosémie du terme, mais il faut tenir compte de plusieurs facteurs. En général, les spécialistes peuvent *recommander* l'utilisation d'un terme parmi plusieurs ou *interdire* certains termes (comme dans le cas des anglicismes dans les domaines de l'administration et des relations publiques en France, par exemple). Ces décisions ne sont pas arbitraires, mais tiennent compte d'une réalité terminologique spécifique à un moment donné à chaque pays et à chaque domaine concerné par l'activité de standardisation ou d'aménagement terminologique.

Un terme nouveau peut être accepté pour les raisons suivantes:

– parce qu'il est nécessaire ;
– parce qu'il est très fréquent dans le milieu professionnel ;
– parce qu'il est présent dans plusieurs langues et peut ainsi être candidat à un possible statut de mot international ;
– parce qu'il est adéquat et adapté à la langue en question ;
– parce qu'il n'y a pas d'autres solutions viables.

Chaque terme peut avoir des statuts différents aux divers moments de la standardisation. Ainsi, un terme peut être *accepté, recommandé (conseillé), non recommandé, à éviter* et, plus rarement, *interdit*. Ce statut est en général mentionné dans les index et les vocabulaires de spécialité diffusés par les organismes de standardisation ou dans les fiches terminologiques des bases de données si le terme est nouveau.

Nous allons donner un seul exemple de publication qui normalise le vocabulaire de spécialité en France. Il s'agit de *La Délégation générale à la langue française et aux langues de France* qui publie sur son site des circulaires relatives à certains problèmes de terminologie (comme par exemple la *Circulaire 1998 relative à la féminisation des noms de métier*) ou des recommandations pour l'emploi des termes français dans divers domaines, groupées dans des documents sous la rubrique *Vous pouvez le dire en français*. Dans l'Annexe on peut voir une capture d'écran d'une page du document *Vous pouvez le dire en français-Transports* où sont mentionnés les termes

BDD-A28964 © 2018 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:54:49 UTC)

déjà utilisés (*Vous dites déjà*) et les termes nouveaux, recommandés *(Vous pouvez dire aussi)*. D'ailleurs, le site *FranceTerme* est consacré aux termes recommandés par la *Commission d'enrichissement de la langue française* et publiés au *Journal officiel de la République française*. Il comporte une base de données terminologique de plus de 7 500 termes français dans différents domaines scientifiques et techniques ainsi que des vocabulaires de spécialité.

Bibliographie

Antoine, Gérald. *De la „langue de bois" au „politiquement correct",* http://www.asmp.fr/fiches_academiciens/textacad/antoine/languedebois.pdf (consulté le 10 janvier 2018)

Cabré, Maria-Theresa. 1998. *La terminologie. Théorie, méthodes et application.* Paris: A. Colin.

Dubuc, Robert. 1992. *Manuel pratique de terminologie.* Québec: Linguatech.

Rousseau, Jean-Louis.2005. *Terminologie et aménagement des langues* in *Langages* nr 157, vol 39, p 93-102.

Pavel, Eugeniu, Rucăreanu Costin.2001. *Introducere în terminologie*. Bucureşti: Editura Academiei Române, Editura Agir.

Pitar, Mariana. 2013. *Manual de terminologie şi terminografie*. Timişoara: Mirton.

*ISO 704:2000-*Travail terminologique- Principes et méthodes*

**Enrichissement de la langue française*: http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Politiques-de-la-langue/Enrichissement-de-la-langue-francaise (consulté le 10 janvier 2018)

**France terme*: http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Politiques-de-la-langue/Enrichissement-de-la-langue-francaise/FranceTerme (consulté le 10 janvier 2018)

**TermRom*: http://cimec.ro/PaginiGazduite/TR/default.htm (consulté le 10 janvier 2018)

*ASRO Asociaţia de standardizare din România : http://www.asro.ro/ (consulté le 10 janvier 2018)

**Colectivul de terminologie*: http://www.imsar.ro/Dictionare_elaborate_de_Colectivul_de_Terminologie.pdf (consulté le 10 janvier 2018)

BDD-A28964 © 2018 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:54:49 UTC)

Annexe

Page du document *Vous pouvez le dire en français-Transports*



Vous dites déjà

bagage à main
au lieu de : *hand baggage, hand luggage*
Domaine : Transports.
Journal officiel du 21 octobre 2004

chèque de voyage
au lieu de : *traveller's cheque*
Domaine : Économie-Tourisme.
Publié en 1989 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

équipage
au lieu de : *crew*
Domaine : Aéronautique-Transports.
Publié en 1976 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

navette
au lieu de : *shuttle*
Domaine : Transports.
Journal officiel du 21 octobre 2004

salle d'embarquement
au lieu de : *boarding lounge, departure room*
Domaine : Transport aérien.
Journal officiel du 22 octobre 2004

sans réservation
au lieu de : *go show*
Domaine : Transports.
Publié en 1992 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

vol sans escale
au lieu de : *non-stop flight*
Domaine : Transport aérien.
Journal officiel du 21 octobre 2004

Ces termes, qui ont pu surprendre en français au moment de leur publication, font aujourd'hui partie de notre vocabulaire courant.

Vous pouvez dire aussi

billet ouvert
au lieu de : *open ticket*
Domaine : Transports-Tourisme.
Publié en 1989 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

bon d'échange ou **coupon**
au lieu de : *voucher*
Domaine : Tourisme.
Publié en 1992 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

boutique hors taxes
au lieu de : *duty-free shop*
Domaine : Économie-Transports.
Publié en 1989 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

compagnie à bas prix

complexe touristique
au lieu de : *resort*
pour désigner un ensemble d'installations hôtelières et d'équipements de loisirs
Domaine : Tourisme-Économie.
Journal officiel du 12 février 2006

station
au lieu de : *resort*
pour désigner un lieu de villégiature
Domaine : Tourisme-Économie.
Journal officiel du 12 février 2006

organisateur de voyages ou **voyagiste**
au lieu de : *tour operator*
Domaine : Tourisme.
Publié en 1992 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

pôle (d'échanges) ou **plateforme (de correspondance)** ou **plaque tournante** ou **pivot**
au lieu de : *hub*
Domaine : Transports.

BDD-A28964 © 2018 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:54:49 UTC)